

APPEL À CANDIDATURES

Renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS

Commune de Couzon-au-Mont-d'Or

Centre Communal d'Action Sociale

Conformément aux articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration du CCAS de Couzon-au-Mont-d'Or doit être renouvelé à la suite du renouvellement du Conseil municipal.

Le Conseil d'Administration comprend :

- Le Maire, Président·e de droit
- Des membres élus en son sein par le Conseil municipal
- Des membres nommés par le Maire, représentant :
 - ✓ Les associations familiales
 - ✓ Les associations de retraités et de personnes âgées
 - ✓ Les associations de personnes handicapées
 - ✓ Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion

Qui peut candidater ?

Toute personne représentant l'une des catégories d'associations ci-dessus. Les représentants doivent être proposés par leur association. L'association doit être déclarée et avoir une activité dans la commune.

Comment candidater ?

Les associations intéressées doivent adresser au Maire de Couzon-au-Mont-d'Or :

- Un courrier de candidature précisant la catégorie représentée
- Une copie des statuts de l'association
- Le nom et les coordonnées du représentant proposé
- Un extrait du procès-verbal de l'organe décisionnel désignant ce représentant

Date limite de dépôt des candidatures : le 14/04/2026 à 12h00

Mairie de Couzon-au-Mont-d'Or – 2 rue Louis Reverchon 69270 Couzon-au-Mont-d'Or
ou par mail à mairie@couzонаumontdor.fr

Pour toute information complémentaire :

Marine MONTEGUT – Coordinatrice du CCAS – 2 rue Pierre Dupont – 69270 Couzon-au-Mont-d'Or –
04 72 42 96 98 – ccas@couzонаumotdor.fr

Mme Karine LUCAS
Maire de Couzon-au-Mont-d'Or

